

Dossier d'inscription

Grille tarifaire

OFFRES DE PARTICIPATION							
INTITULÉ OFFRE	Descriptif		Quantité		Prix HT /m²	TOTAL HT	
STAND DE 4 M²	→ Stand équipé comprenant cloisons et mobilier au choix → Signalétique (enseigne, bannières web, signature mail) → 2 invitations à l'Afterwork → 1 invitation à la soirée post salon offerte par l'UNIS	ום			365,5€	=1462€	
STAND DE 6 M²	 → Stand équipé comprenant cloisons et mobilier au choix → Signalétique (enseigne, bannières web, signature mail) → 2 invitations à l'Afterwork → 1 invitation à la soirée post salon offerte par l'UNIS 	348,67 €	= 2 092 €				
STAND DE 9 M ²	 → Stand équipé comprenant cloisons et mobilier au choix → Signalétique (enseigne, bannières web, signature mail) → 2 invitations à l'Afterwork → 1 invitation à la soirée post salon offerte par l'UNIS 		ן ב		315 €	= 2 835 €	
STAND DE 12 M ²	→ Stand équipé comprenant cloisons et mobilier au choix → Signalétique (enseigne, bannières web, signature mail) → 2 invitations à l'Afterwork → 1 invitation à la soirée post salon offerte par l'UNIS		- 1		299,25 €	= 3 591 €	
STAND À PARTIR DE 15 M ²	→ Sur-mesure		١	lous contac	cter au 09 72 40 59 93 pour u	n devis personnalisé	
CO EXPOSITION	 → Attention, le co exposant ne possèdera pas d'enseigne sur le salon (une seule enseigne par stand). Le nom de la structure co exposante sera renseignée uniquement sur le site internet et sur le dépliant plan du salon. → Nom de ou des sociétés co-exposantes : →				200 €	=	

VOTRE CHOIX DE STAND : N°_

Nous vous invitons à accéder à notre plan pour choisir votre stand en fonction des emplacements disponibles :

www.salon-unismouv.fr/choisissez-votre-emplacement

1 J'ouvre le lien ci-dessus dans mon navigateur

2 J'indique le stand souhaité ci-dessus

3 Je renvoie mon dossier à l'adresse commercial@essentiel-event.fr

MOBILIER INCLUS							
PRESTATION	Descriptif	Quantité	Prix Unitaire HT	TOTAL HT			
Choix du Mobilier *	 → Mobilier haut: une borne d'accueil et deux tabourets hauts, une poubelle → Mobilier bas: une table ronde, trois chaises, une poubelle 	Mobilier haut Mobilier bas	1 pack mobilier ha compris dans l'off				

[☐] Je ne souhaite pas de pack mobilier

^{*} Quel que soit le pack stand choisi, si vous ne souhaitez pas de mobilier sur votre stand, cela n'impactera pas le tarif.

unismouv · L'immobiller en mouvemer								_	
		OPTION MOBILIER							
PRESTATION	PRESTATION Descriptif Quantité Prix Unitaire HT							OTAL HT	
PACK MOBILIER HAUT SUPPLÉMENTAI	RE	→ Une borne d'accueil et deux tabourets hauts, une poubelle	□ 1	1 2	3	190 €	=		
PACK MOBILIER BAS SUPPLÉMENTAIR	E	→ Une table ronde, trois chaises, une poubelle	u 1	1 2	3	150 €	=		
	OPTIONS								
PRESTATION	PRESTATION Quantité Prix unitaire HT					тс	OTAL HT		
		OPTIONS TECHNIQUES STAND							
ANGLE	→ Se rét	érer au stand choisi sur le plan interactif		ם 1		210 €	=		
BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE Prix appliqué par le lieu d'accueil		ar KW en mono nent par prise	ום	□ 2	a 3	161 €	=		
BARRE LED		e prestation qu'un rail de 3 spots mais avec une économie d'energie électrique dédiée à prévoir en option		- 1		80 €	=		
WIFI Prix appliqué par le lieu d'accueil		→ Prix par code en accès illimité : Allant jusqu'à 5 équipements / Débit de 8 Mbs/s max				210 €	=		
RÉSERVE	→ Réserve de 1 m2 sur votre stand					200 €	=	=	
FRIGIDAIRE (230 litres)	→ Prise électrique dédiée à prévoir en option					=			
FRIGIDAIRE (140 litres)	FRIGIDAIRE (140 litres) → Prise électrique dédiée à prévoir en option □ 1 90 €					=			
SPONSORING AFTERWORK									
PRESTATION							Quantité	TOTAL HT	
OFFRE SILVER	VISIBILITÉ EN AMONT: → Insertion du logo sur tous les supports de communication de la soirée sur les invitations → Insertion du logo sur tous les supports de communication de la soirée sur les newsletters → Insertion de votre logo sur le formulaire d'inscription à la soirée et sur le mail de confirmation d'inscription En tant que partenaire silver VISIBILITÉ LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT: → Insertion de votre logo sur les badges de chaque participant à la soirée → Mise à disposition de 2 « PASS » Invitation pour la soirée						- 1	= 650 €	
OFFRE GOLD	 → Mise à disposition de 2 « PASS » Invitation pour la soirée ISIBILITÉ EN AMONT: → Insertion du logo sur tous les supports de communication de la soirée : invitations, newsletters, encarts presse en lère de couverture → Insertion de votre logo sur la page web dédiée à la soirée avec lien de redirection vers votre site → Insertion de votre logo sur le formulaire d'inscription à la soirée et sur le mail de confirmation d'inscription En tant que partenaire gold ISIBILITÉ LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT: → Insertion de votre logo sur les badges de chaque participant à la soirée → Insertion de votre logo sur la signalétique installée sur place: Kakémono de bienvenue, Ecran fond de scène conférence inaugurale, Flyer programme de la soirée → Mise à disposition de 4 « PASS » Invitation pour la soirée 						ום	= 2 000 €	

OPTIONS (suite)								
PRESTATION		Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT				
OPTIONS COMMUNICATION								
VOTRE LOGO sur tous les supports de communication en tant que partenaire officiel	→ Insertion de votre logo sur les supports de communication du salon : Home page du site web, invitations, e-mailings, encarts presse, plan programme	ום	850 €	=				
EXCLUSIVITÉ SACS VISITEURS PERSONNALISÉS	→ Distribution de sacs logotypés à vos couleurs à tous les visiteurs du salon à l'entrée (Sacs fournis par vos soins) Sur la base de 1000 sacs	1 0	1000 €	=				
INSERTION D'UN OBJET PUB DANS LE SAC VISITEURS Sous réserve de la réservation du sac par un exposant	→ Objet publicitaire fourni par vos soins. Insertion de l'objet dans le sac par nos soins Sur la base de 1000 objets	1 0	250 €	=				
VOTRE LOGO SUR LE PLAN DU SALON 1 logo exposant par zone thématique	→ Insertion de votre logo sur le plan du salon distribué le jour de l'événement et sur tout autre support de signalétique sur place présentant le plan de l'événement	1 0	350 €	=				
EXCLUSIVITÉ 4E COUV PLAN PROGRAMME	→ Insertion de votre publicité sur la 4e de couverture du plan programme distribué à l'entrée du salon à tous les visiteurs pour s'orienter	1 0	700 €	=				
BANNIÈRE HOME PAGE SITE WEB 3 annonceurs maximum	→ Bannière visible sur toutes les pages du site web	ום	300 €	=				

		OPTIONS (suite)						
4	PRESTATION		Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT			
		PLACE DE PARKING						
	PLACE DE PARKING COUVERT DANS L'ENCEINTE DU COUVENT DES JACOBINS Réservation pour 1 voiture - Places limitées	→ Merci de communiquer la marque de votre véhicule et la plaque d'immatriculation à l'adresse suivante : contact@salon-unismouv.fr	ום	27 €	=			
K	Mobilier complémentaire, traiteur, sonorisation etc. à commander directement sur votre espace exposant dont les identifiants vous seront communiqués après réservation de votre stand.							

BON DE COMMANDE

PROCÉDURE:

Pour valider votre inscription, merci de compléter le dossier et de le retourner :

- > par mail à commercial@essentiel-event.fr
- > par courrier à l'Agence Essentiel / Salon UNISMOUV'

14 ZA Le Boulais - 35690 ACIGNÉ

Une fois votre dossier validé, vous recevrez votre identifiant et mot de passe afin d'accéder à votre espace exposant et gérer tous les éléments utiles à votre participation : téléchargement de votre facture, de vos badges, coordonnées pour insertion sur le site web, commande de mobilier supplémentaire, de repas...

TOTAL HT€

TVA 20%€

TOTAL TTC€

POUR TOUTE COMMANDE:

- Règlement de 50 % à effectuer à la commande par virement ou par chèque à l'Ordre de « UNIS ».
- > Versement du solde au plus tard le 09/02/2026



TITULAIRE DU COMPTE / UNION DES SYNDICATS DE L'IMMOBILIER 15 RUE CHATEAUBRIAND 75008 PARIS

Banque	Guichet	N°/compte	Clé	Domiciliation	IBAN	BIC
30066	10081	00020010001	72	CIC PARIS MALESHERBES	FR76 3006 6100 8100 0200 1000 172	CMCIFRPP

FACTURATION	
☐ Adresse idem société exposant	
Nom société :	
Adresse:	
Code Postal :	Ville :

INTERLOCUTEUR STAND	ENSEIGNE DE STAND
□ Mme □ Mr Nom: Prénom:	OBLIGATOIRE: nom qui apparaît sur votre enseigne de stand: 20 caractères max.
Fonction:	
Tél.: Email:	
UNIVERS THÉMATIQUE	
Cochez la case correspondant à votre univers thématique. De préférence 1 seul choix.	
☐ Équipements ☐ Services ☐ Entretien intérieur ☐ Entretien extérieur ☐ Innovation	
 Je souhaite participer au salon UNISMOUV' et je déclare avoir pris connaissance des conditi participation figurant en dernières pages du Dossier d'Inscription et en accepter toutes les c Je m'engage à ne pas démarcher les visiteurs et les autres exposants au-delà de l'espace de 	clauses sans réserve ni restriction. Cachet et Signature
Société/organisme :	toires
Nom/Prénom du signataire :	Obligatoires
Téléphone /E-mail :	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de réservation et de participation au salon unisMOUV' 2026. (ci-après dénommé le « Salon »).

Dans le présent règlement, est désigné :

- UNIS Paris se définit comme l'Organisateur de la Manifestation, ci-après l'« Organisateur ». La mise en oeuvre globale de la manifestation est pilotée par l'UNIS Bretagne.
- l'Agence Essentiel, agissant en vertu de la convention de mandat, pour le compte de l'Organisateur en tant que Commissaire Général du Salon (ci-après le « CG »),

Toute demande d'inscription et toute réservation de l'une des offres de participation au Salon implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de participation. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'Organisateur quel que soit le moment où elle pourra être portée à leur connaissance.

Seules les demandes de participation réalisées au moyen des documents originaux du Salon transmis par le CG ou des formulaires complétés sur le site Internet de l'événement via l'extranet sont considérées. Les documents, s'ils sont papiers, doivent être adressés au CG du salon à l'adresse suivante :

Agence Essentiel / unisMOUV'2026- 14 Z.A. Le Boulais - 35690 Aciané.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande de participation pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion du Salon et notamment lorsque la totalité des offres de participation a été souscrite. L'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société ayant participé à un précédent événement qu'il aurait organisé et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté en partiellement des obligations lui incombant. L'organisme ou la société dont la demande de participation est refusée en sera informé par écrit et sera intégralement remboursé par l'Organisateur du montant de la somme versée lors de son inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par l'Organisateur ou le CG, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit. En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées ci-dessus, la demande de participation sera réputée avoir été acceptée par l'Organisateur et considéré comme une réservation définitive permettant à son titulaire de participer au Salon (ci-après le « Client »).

FACTURATION. DROITS ET ANNULATIONS

Toute demande de participation doit être accompagnée du règlement soit de l'acompte de 50 % du montant TTC de la réservation, soit de la totalité du montant TTC de la réservation selon les mentions inscrites sur le dossier d'inscription ou sur le formulaire d'inscription en ligne. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé. Le solde sera versé au plus tard le 09/02/26. Les règlements sont à effectuer par virement sur le compte UNIS ou par chèque à l'ordre de « UNIS PARIS ». Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard dont le taux est égal à 1.5 fois le taux d'intérêt légal, qui seront exiciples aorès mise en demeure.

Au cas où le prix total de la réservation ne serait pas entièrement réglé à la date d'ouverture du Salon, l'Organisateur pourra disposer de la réservation sans obligation de rembourser les sommes déjà versées par le Client qui seront conservées à titre de dommages et intérêts.

La souscription d'une participation est nominative, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux Clients, sauf accord préalable écrit de l'Organisateur, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur réservation. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du Couvent des Jacobins une surface autre que celle proposée par l'Organisateur et de faire de la publicité sous quelque forme que ce soit au bénéfice de sociétés ou organismes non Clients du Salon.

La réservation exprime un consentement irrévocable.

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'Organisateur. Si la demande d'annulation intervient avant le 09 février 2026, le Client demeure redevable à titre d'indemnité de 50 % du montant TTC de sa réservation. Si la demande d'annulation intervient à partir du 09 février 2026, la totalité des sommes dues au titre de sa réservation sera exiaible et conservée à titre d'indemnité de rupture.

Le salon débutera le 9 avril 2026 à 09h00 pour se terminer le 9 avril 2026 à 21h00. Il se tiendra au Couvent des Jacobins (ci-après le « Couvent») - 20 Place Sainte-Anne. 35000 Rennes.

L'Organisateur se réserve le droit d'interdire l'entrée ou de faire expulser toute personne, visiteur ou exposant, dont la présence ou le comportement seraient préjudiciables à la sécurité, la tranquillité ou l'image de la manifestation et/ou l'intégrité du site.

Le plan du Salon est établi par l'Organisateur qui décide de l'implantation des stands par espace thématique, au prorata des surfaces réservées, en fonction des emplacements disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions valides, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les Clients.

La participation à un précédent événement organisé par l'Organisateur ne crée, en faveur du Client, aucun droit à un emplacement déterminé. Le plan est communiqué au Client dans un délai fixé par l'Organisateur. Chaque Client s'engage donc à se conformer aux décisions prises par l'Organisateur sans que celles-ci ne puissent faire l'Objet d'aucun recours.

Les emplacements attribués devront être aménagés le 8 avril 2026 l'après-midi et occupés en permanence durant les heures d'ouverture toute la journée du 9 avril 2026 par le Client ou un représentant du Client. A défaut, et sauf cas de force majeure excluant la responsabilité du Client et portée formellement à la connaissance de l'Organisateur, lesdits emplacements seront considérés comme disponibles. L'Organisateur procèdera alors à la fermeture du stand ainsi qu'à l'enlèvement du matériel et pourra donc lui attribuer une nouvelle affectation sans que le Client défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Aucun élément de décoration ou mobilier ne doit dépasser les limites du stand sauf acceptation préalable des organisateurs. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50m à partir du sol sont autorisés sous conditions. Afin de prévenir toute atteinte à l'image du Salon, tout Client souhaitant réaliser un aménagement spécifique de son stand devra soumettre à l'approbation de l'Organisateur le détail de son projet en le transmettant au CC par écrit et au moins 30 jours avant le Salon.

Sauf accord exprès de l'Organisateur, toute distribution de publicités, tracts ou objets promotionnels ne peut être effectuée en dehors du stand réservé par le Client et toutes démonstrations sonores ou bruvantes sur le stand sont formellement interdites.

Si le Client fait appel à des prestataires autres que ceux recommandés par l'Organisateur pour l'aménagement de son stand, l'Organisateur se réserve le droit de refuser lesdits prestataires lorsque ceux-ci sont déjà intervenus sur un précédent événement et n'ort pas respecté les oblications qui leur étaient imposées, notamment en matière de sécurité.

Le Client est tenu d'avoir enlevé à l'issue du démontage, tout objet encombrant (construction de stand, moquette, mobilier, ...), décors, matériels, marchandises ou supports de communication (magazines, journaux, plaquettes, ...) apportés par lui-même ou ses sous-traitants. Dans le cas contraire, les frais induits par l'enlèvement des objets ou supports seront intégralement refacturés au Client.

RÈGLEMENTS ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les jours, horaires, modalités de montage et de démontage des stands, le Dossier Technique Exposant et la réglementation du Couvent des Jacobins seront remis aux exposants par le CG.

D'une façon générale, les Clients sont tenus de respecter les lois et les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que

unismouv' · L'immobilier en mouvement

les consignes de sécurité édictées par la Préfecture. A titre particulier, ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du Couvent des Jacobins.

En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par le Client doivent être conformes, dans leur forme et leur contenu, aux règles et normes françaises et européennes.

Chaque Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, représentants et sous-traitants, la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent ainsi que les consignes précisées dans le Dossier Technique Exposant et dans les conditions générales de participation. A défaut du respect de l'ensemble des dispositions susmentionnées, le Client reconnaît que sa responsabilité pourra être enquadée de ce fait.

COMMUNICATION/ANIMATIONS

Les messages, textes, annonces, contenus des animations émanant des Clients (ci-après les « Informations Clients ») pour être insérés, selon les offres de participation souscrites, sur tout support de communication ou de promotion lié au Salon (ci-après les « Supports Salon »). ou pour être exploités lors du Salon, sont diffusés sous la responsabilité exclusive des Clients.

L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de refuser la diffusion ou l'insertion de toute Information Client qu'ils estimeraient contraire : en particulier à la bonne tenue, à la bonne présentation des Supports Salon ou du Salon en lui-même, et plus généralement à ses intérêts commerciaux, matériels ou moraux ou en infraction avec la législation en vigueur. En conséquence, le Client ne pourra exercer aucun recours envers l'Organisateur ou prétendre à une quelconque indemnité au motif que le contenu qu'il avait initialement proposé n'a pas été retenu.

Le contenu de chaque animation, hormis les animations achetées par les exposants, et notamment le choix des intervenants invités est exclusivement du ressort de l'Organisateur.

Le contenu et les intervenants des animations achetées par un exposant, sont proposés par le Client mais soumises à validation auprès de l'Organisateur. Celui-ci se réserve le droit de refuser ou de modifier le contenu ou les intervenants s'il estime que ceux-ci sont contraire à la bonne tenue du salon. Le Client devra respecter les deadlines mentionnées par l'Organisateur pour la remise des éléments (intitulés et intervenants). Dans le cas contraire, les éléments ne seront pas communiqués sur les supports Salon et aucun recours ne sera accepté par l'Organisateur.

Afin de permettre le bon déroulement du programme, les intervenants sont dans l'obligation de respecter les deadlines données par l'organisateur pour la remise de leur support d'intervention. Si ce n'est pas le cas, l'intervenant pourra se voir refuser son animation par l'Organisateur.

Afin de permettre leur insertion sur les Supports Salon, les éléments techniques (images, scripts, textes, logos, fichiers, ...) composant les Informations Clients doivent respecter les instructions communiquées et être fournis dans les délais indiqués par le CG.

En cas de non-respect des délais et instructions de remise de ces éléments par un Client, l'Organisateur mentionnera uniquement son nom sur les Supports Salon, sans que ledit Client puisse prétendre à une indemnité ou compensation auelconaue et à quelque titre que ce soit.

Les Clients s'engagent à informer l'Organisateur et le CG de toute modification concernant leurs logo, nom commercial ou tout autre élément distinctif tel que délà communiqué au public.

Des photographies seront prises pendant le Salon. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par le Client sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion du Salon sur support papier ou Internet. Le Client qui ne souhaîte pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figure sur les photographies utilisées pour la promotion du Salon doit en aviser l'Organisateur par écrit.

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

Le Client est responsable du paiement et de l'obtention des droits et des autorisations nécessaires à la diffusion de ses Informations Clients. Il certifie que leur contenu ne contrevient à aucune disposition législative ou réglementaire et/ou aux droits de tiers, et ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommaqeable à l'égard des tiers. Le Client garantit l'Organisateur et le CC contre tout recours émanant de toute personne qui s'estimerait lésée par la diffusion d'une Information Client, à quelque titre que ce soit. En conséquence, le Client garantit et indemnisera l'Organisateur et le CG contre toutes actions, réclamations et procédures (incluant les frais de justice, frais et honoraires de conseil) fondées sur le contenu de ses Informations Clients, ainsi que de tous dommages, coûts, engagements de responsabilité et dépenses résultant de ces actions, qui pournaient être engagées par tous tiers, à quelque titre que ce soitons, qui pournaient être engagées par tous tiers, à quelque titre que ce soit.

La responsabilité de l'Organisateur ou du CG ne saurait être engagée en cas d'omissions ou erreurs de reproduction, composition ou autres des Informations Clients, qui surviendraient sur l'un quelconque des Supports Salon, qu'elle qu'en soit la forme et le mode de diffusion.

Dans l'enceinte du Salon, les Clients prendront les lieux dans l'état dans lesquels ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées à leur stand et à leurs éléments de décorations, ou du fait de l'aménagement de leur stand, de leurs éléments de décorations, de leurs personnels et sous-traitants, sont à la charge des Clients. Ceux-ci sont directement responsables vis-à-vis du Couvent, la responsabilité de l'Organisateur ou du CG ne pouvant en aucun cas être enaadée.

Tout Client est responsable du matériel qu'il expose et/ou loue dans le but d'aménager son stand. L'Organisateur et le CG déclinent toute responsabilité pour la perte, le vol ou la détérioration de ce matériel durant toute la durée de l'opération, montage et démontage compris. Les Clients sont également responsables de tous les dommages causés aux tiers du fait de leurs installations ou activités.

Il appartient donc à chaque Client de souscrire, directement et à ses frais, une assurance pour couvrir ces différents risques.

Tout préjudice, y inclus les préjudices commerciaux et les troubles de jouissance, qui pourrait être subi par les Clients et dont l'Organisateur ou le CG ne seraient pas directement responsables, ne saurait, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses représentants.

En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles du Client, la responsabilité totale de l'Organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

DISPOSITIONS DIVERSES

Toute inexécution de l'une des obligations prévues aux présentes conditions générales de participation pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du Client défaillant sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement ou ni à aucune compensation. L'Organisateur pourra disposer de la façon qui leur conviendra des emplacements et réservations ainsi laissés libres.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part des Clients, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement du Salon et notamment à tout changement d'horaire, d'emplacement ou d'aménagement d'un stand. Chaque Client reconnaît ce droit de modification à l'Organisateur et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par celui-ci du fait de ces modifications.

L'Organisateur a seul le pouvoir de statuer sur tous les cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes ses décisions sont prises sans recours possibles et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Client reconnaît et accepte.

Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le Salon ne pouvait avoir lieu, les Clients ne sauraient prétendre à aucune indemnité, ni compensation de quelque nature que ce soit. Après paiement de toutes les dépenses engagées, les sommes restantes éventuellement disponibles seraient réparties entre les Clients, au prorata des sommes versées par eux sans qu'ils puissent exercer un recours, à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, contre l'Organisateur ou leurs représentants.

Les fichiers de données concernant les sociétés ou organismes, Clients ou candidats au salon, font l'objet d'une déclaration à la CNIL et sont utilisés conformément à la réglementation en vigueur. Un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données peut être exercé librement auprès de l'Organisateur et du CC.

Tout différend ou difficulté nés de l'interprétation ou de l'exécution des présentes seront soumis, en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, à la compétence du Tribunal de Commerce de Rennes.

Organisation & infos pratiques

OUVERTURE DU SALON:

Jeudi 9 avril au Couvent des Jacobins à Rennes Professionnels : rendez-vous de 9h00 à 18h00 Grand public : rendez-vous de 14h00 à 18h00 Afterwork : de 18h00 à 21h00

Conditions d'entrée salon : gratuit

Inscription sur le site de l'événement :

www.salon-unismouv.fr

Commissariat général du salon : Agence Essentiel

Contacts exposants et partenaires :

Mail: contact@salon-unismouv.fr

Tél.: 06 83 59 80 88